

Article 1 : ORGANISATEUR

Le Prix Architecture Scolaire de l'Année « PASA » est organisé par Nohrcon. Le concours se déroule du 31 août au 22 novembre 2021.

Article 2 : OBJET DU CONCOURS

Le « PASA », nomme les projets qui proposent une solution inspirante, durable et sociétale sur le territoire français. Nohrcon a pris soin de choisir un jury expérimenté ayant le recul nécessaire afin d'apprécier la pertinence des projets vis-à-vis des problématiques soulevées.

Les projets seront également soumis à un vote du public qui jouera un grand rôle dans la notation de chaque projet afin de voir en un vote équitable.

Nous sommes bien conscients de l'importance que représente l'éducation, et surtout, une éducation de qualité comme vecteur de changement...

Article 3 : CATÉGORIES

Les projets doivent s'inscrire dans les catégories suivantes :

- Rénovation
- Construction

Article 4 : CANDIDATURE

- Les projets réalisés doivent obligatoirement avoir été délivrés en France entre 2019 et 2021 ou seront livrés avant la fin de l'année 2021
- Les projets doivent avoir une superficie de plus de 400 m²
- Les participants doivent être des cabinets d'architectes, des chefs de projet, des cabinets d'ingénieurs, des artisans, des maîtres d'œuvre, des organismes ou encore des écoles ayant un rapport avec le secteur de la construction, de l'immobilier ou de l'éducation.
- Le projet ne doit pas avoir été nommé précédemment pour le prix
- L'organisateur se réserve le droit de refuser un projet ou une candidature qui n'entre pas dans les critères cités ou partageant des intérêts en communs avec l'un des membres du jury

Article 5 : SÉLECTION

Les critères ont été sélectionnés au regard des problématiques d'aujourd'hui, auxquelles devront répondre les acteurs du secteur de la construction :

- Qualité du dossier (contenu, clarté, forme)
- Le design intérieur/extérieur du bâtiment
- La capacité du lieu à faciliter le lien social et les échanges (présence de lieux d'échanges de type open space, travail organisationnel des espaces pour faciliter la proximité des individus...)
- Le caractère inspirant du lieu (vecteur de créativité, présence d'art, qualité des structures architecturales...)
- La présence d'installations technologiques (nouveautés des solutions, efficacité des technologies utilisées...)
- Le respect de l'environnement (choix des matériaux utilisés, solutions énergétiques, aménagement d'espaces verts, prise en compte de la lumière naturelle, etc...)

Organisation du jury

- Les jurys sont des professionnels, occupant des postes variés et ayant une expérience notable en lien avec la construction, les travaux publics l'environnement ou encore le journalisme.

Détermination des gagnants :

- Le jury élira dans un premier temps une sélection de 4 finalistes
- Les 5 finalistes seront ensuite soumis à un vote du public transmis sur le site internet de Nohrcon dans plus de 5 pays différents (Norvège, Suède, Danemark, Allemagne et France), il sera également mis de l'avant auprès des communautés des écoles : le projet qui aura obtenu le plus de suffrages sera le nominé « Prix Architecture Scolaire de l'Année»
- Le jury décernera également 3 prix aux lauréats
- Le jury se réserve le droit de décerner un prix « Grand prix du jury » au projet qu'ils jugeront appropriés, toutes catégories confondues

Article 6 : CONDITIONS ET FRAIS DE PARTICIPATION

- Aucuns frais de participation ne sont demandés aux candidats du concours
- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **22 novembre 2021**
- Une fois votre inscription validée par Nohrcon, il est impossible d'annuler votre candidature
- Le candidat autorise l'organisateur à reproduire, à réutiliser et à représenter le matériel visuel transmis dans tous les médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter de loin ou de près du « PASA ».

Article 7 : REMISE DES PRIX

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra le 15 décembre 2021 en ligne. Les nommés seront avisés de leur prix quelques semaines au préalable par l'organisateur et devront obligatoirement être présents afin d'être nommés publiquement. Ils s'engagent par la présente à ne diffuser aucune information concernant leurs nominations à des tiers jusqu'à la remise des prix.